



EYZAHUT

en Drôme provençale

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CANTON DIEU

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

Arrondissement de NYONS

Commune d'EYZAHUT

ID : 026-212601314-20240409-2024_04_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 avril 2024
Convocation du 28 mars 2024

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Membres présents à la séance : M.

Aubert, G. Bernard, C. Bochaton, J.
Chabanas, J. Holz, A. Ramousse, MC Rey, F.
Simian

Absents : M. Brezzo, S. Giliotti, C. Poncet

Président de séance : F. Simian.

Secrétaire de séance : G. Bernard

Délibération 2024-04-08

**Objet : Validation des schémas
directeurs d'eau potable et
d'assainissement.**

Madame la maire rappelle que la commune est compétente en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement. Dans ce cadre, elle a décidé de réaliser des schémas directeurs. Ces schémas d'adduction d'eau potable et d'assainissement ont été réalisés avec le Département de la Drôme en assistance de maîtrise d'œuvre et le bureau d'Etudes Naldéo.

Les hiérarchisations des travaux pour les 2 schémas ainsi que le zonage AEP, le règlement du service d'eau potable ont été délibérés le 3 novembre 2023.

Il convient maintenant de valider les rapports finaux des schémas d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement fournis par le bureau d'études Naldéo.

Vu

- la loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article L2224-7-1 du Code général des collectivités territoriales
- l'article D2224-5-1 du CGCT

Après étude et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide les schémas d'adduction d'eau potable et d'assainissement**
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Acte rendu exécutoire par la maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

La Maire,
Fabienne SIMIAN

